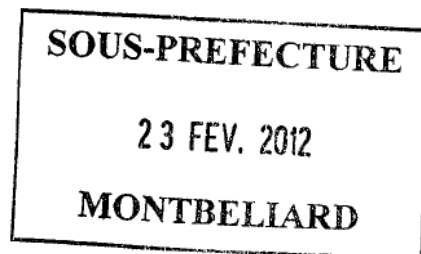


# COMMUNE DE MATHAY

## Plan Local d'Urbanisme



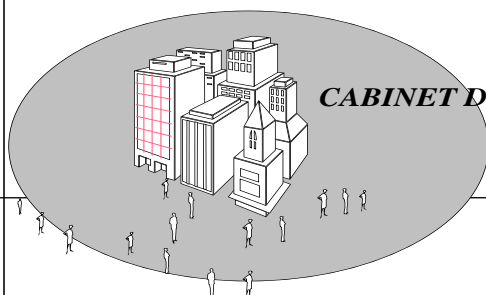
## 2. Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Révision prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2001  
Projet arrêté par DCM en date du 30 juin 2006  
Document complété et annexé à la délibération du 15/12/2006  
Enquête publique du 30/01/2007 au 03/03/2007  
PLU approuvé par DCM en date du 06/04/2007

Document élaboré par :

TELEPHONE  
03 84 56 57 91

FAX  
03 84 56 51 42



13, Rue d'Abbévillers  
90500 BEAUCOURT

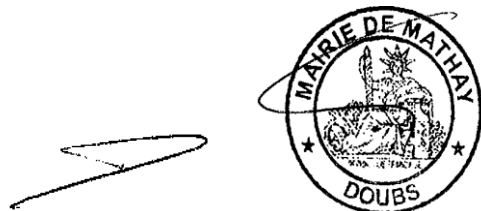
Pour mémoire :  
Modification simplifiée : approuvée le 11 janvier 2010

**Modification 1 : approuvée le 13 février 2012**

Avec l'appui de l'Agence de développement  
et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard

Vu pour être annexé  
à la délibération du 13 février 2012

Agence  Pays de Montbéliard  
de Développement  
et d'Urbanisme



# ***PREAMBULE***

---

*Rattachée à la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard (CAPM) depuis juillet 2002 la commune de Mathay, forte d'une population avoisinant aujourd'hui les 2 300 habitants, s'affirme comme un village extrêmement actif et en plein développement.*

*Porte Sud de l'agglomération, Mathay joue un rôle stratégique en permettant l'accès rapide vers l'autoroute par le nouvel échangeur de Mathay / Voujeaucourt, tout en demeurant l'entrée principale de l'agglomération sur l'un de ses axes majeures (Mathay – Mandeure – Audincourt).*

*Au niveau départemental et local, Mathay joue également un rôle important en assurant l'interface entre agglomération et campagne.*

# ENJEUX GENERAUX

---

*Fort de ses nombreux atouts liés à cette position enviable, Mathay se doit de les pérenniser et de les fructifier au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durable dont les grands enjeux seront :*

## **1 - Affirmer le rôle de porte d'agglomération et de pôle d'échange et de synergie**

*Afin de rendre immuable son statut d'entrée et de porte principale ainsi que de pôle d'échange et d'accès aux infrastructures majeures et de ne pas être considéré comme une commune aux marges de l'agglomération, Mathay se doit de structurer et d'aménager son armature viaire et urbaine au travers de diverses actions :*

- *Transformer le réseau viaire primaire en intervenant fortement sur ses grandes infrastructures afin d'en changer l'image et de poursuivre le développement urbain au travers l'implantation de bâti, d'activités et de services nouveaux. Ce nouveau contexte sera porteur de l'image de Mathay, porte active de l'agglomération.*
- *Renforcer les connexions entre Mathay et l'agglomération afin de mieux insérer la commune dans le tissu urbain global tout en lui facilitant son ouverture sur la campagne. Ces connexions en même temps qu'elles faciliteront les échanges soulageront le centre en termes de trafic.*
- *Sécuriser les modes de transports sur l'ensemble du territoire de la Commune, en favorisant les modes de déplacements doux, par une restructuration des voies, permettant à tous les usagers de cohabiter en toute sécurité.*

## **2 - Offrir une image de commune accueillante et unie répondant aux besoins en matière d'habitat de l'agglomération**

*Pourvu d'un habitat presque exclusivement pavillonnaire, Mathay se doit de varier son parc de logements, en proposant en particulier un parc de locatifs, afin d'assurer une mixité et un renouvellement de population permettant de faire vivre les équipements et les services existants. Ce parc intégrera les orientations du SCOT pour proposer à terme de 10 ans, 300 nouveaux logements dont 50% de « sociaux » : Ces derniers devant représenter à terme 12 à 15% du parc total. Ainsi un certain nombre de sites pourront se densifier dans un souci d'unification et de liaisonnement urbain.*

*Une recomposition du tissu existant sera à susciter ouvrant de nouveaux sites, vecteur de typologie et de mode d'habitat différent. Outre ces différents quartiers, la commune pour être attractive et accueillante devra transformer son image en offrant de nouveaux lieux publics, base de l'homogénéisation urbaine à prôner.*

*L'ensemble de ses entrées sera à transformer en vitrine d'accueil, en particulier au sud, par un traitement du paysage, améliorant ainsi la perception et l'image de cette entrée « verte » de la Communauté d'Agglomération. Cette entrée de la CAPM aura pour rôle secondaire de servir de corridor écologique à la faune locale.*

### **3 - Un patrimoine à redécouvrir par la reconquête du centre.**

*Le centre subissant le poids d'un trafic déjà trop important, en augmentation avec le raccordement à l'A 36, reste en situation de léthargie. Pourtant riche d'un patrimoine architectural et urbain certain, le centre historique n'assure plus son rôle et a été suppléé en terme d'attractivité par le nouveau centre actif le long de la rue Charles de Gaulle.*

*Un projet global de reconquête du centre sera à entreprendre, après la réalisation de la liaison RD 438 / RD 437, par une restructuration d'envergure et la mise en valeur du patrimoine, conditionnées par de nouvelles implantations accompagnées d'une refonte générale des espaces publics.*

*L'attractivité du centre ancien s'étant déplacée le long de l'axe majeur, il conviendra de réunifier centre ancien et centre actif en assurant une continuité et une densité du bâti.*

*Dès lors, centre actif et centre patrimonial seront unifiés pour former un ensemble continu et homogène fédérant de nouveau l'ensemble de la commune.*

### **4 - Une zone d'activités majeure de la CAPM profitant à Mathay**

*Les surfaces cessibles de première zone d'activités de Technoland étant épuisées, la CAPM se devait d'ouvrir de nouveaux sites à l'urbanisation afin de répondre aux futures demandes d'implantations industrielles et artisanales.*

*La zone des Hauts de Mathay au Sud Ouest de la CAPM répond parfaitement à cette attente. Connectée directement à l'autoroute elle sera le pendant idéal de Technoland situé au Nord Est.*

*Mathay saura tirer parti de cette zone en l'insérant au mieux dans son territoire par l'aménagement de liaisons et de relations nouvelles.*

### **5 - Maintenir la commune dans son rôle d'interface ville / campagne.**

*L'un des atouts majeurs à exploiter demeure la position d'interface de Mathay en tant que porte d'agglomération s'ouvrant sur la campagne et la vallée du Doubs.*

***Il convient dès lors :***

- de préserver et de mettre en valeur le site particulier de Mathay en conservant une frange des espaces naturels situés au SUD du village, qui servent aujourd'hui de corridors écologiques***
- de se réappropriier les berges du Doubs qui à terme deviendront la colonne vertébrale verte et bleue de la commune et du Sud de l'agglomération.***
- mais aussi de préserver les fonctions des massifs forestiers et des terres rattachées aux deux dernières exploitations agricoles situées à l'ouest du village : Saulcoir, Feuillebois, etc.***

*A plus long terme, sur l'actuel étang situé entre Mathay et Bourguignon, une zone de loisirs pourrait être aménagée, devenant ainsi le pendant de la zone de Brognard, à l'instar des Hauts de Mathay vis-à-vis de Technoland.*

# **ORIENTATIONS SPATIALES DECOULANT DES GRANDS ENJEUX**

---

**NB : Un document sans portée juridique intitulé « Illustration graphique du plan d'aménagement et de développement durable et des orientations d'aménagement » figure en page 8 (une édition en format A3 est également annexée au présent PADD).**

*En traduction des enjeux généraux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, de grandes orientations urbaines, architecturales et paysagères sont définies comme suit :*

## **1 - Affirmer la position stratégique par l'aménagement de grandes infrastructures**

*Mathay subit le poids d'infrastructures départementales qui fragilisent son territoire. Ces infrastructures assurent les fonctions urbaines et routières essentielles (entrée Sud principale de la CAPM, accès direct à l'autoroute, liaison Pays de Montbéliard – Haut Doubs via Pont de Roide) : Leur aménagement reste essentiel. Il concernera :*

- **Le traitement de la plaine de Mathay (Avenue du Général de Gaulle)**  
*La transformation de l'avenue aujourd'hui routière en boulevard urbain, dans la continuité des travaux de la mise à 2 voies de « la plaine de MATHAY » par le Conseil Général, portera l'image de l'entrée de l'agglomération tout en confortant le dynamisme du petit centre actif situé à son extrémité Nord. Ainsi une densification du bâti le long de l'avenue engendrera unité et cohésion urbaines.*
- **L'aménagement de la RD 438**  
*Nouvel axe privilégié d'accès à l'autoroute, la RD 438 a pris une importance urbaine puisqu'elle dessert indirectement les écoles, la mairie et le nouveau lotissement des Longues Raies. Son aménagement pourra dès lors offrir de nouveaux espaces publics et réunifier les différents quartiers.*
- **L'aménagement de la RD 437 et de la traversée du centre bourg**  
*Maillon entre l'entrée de commune et le Sud d'agglomération via Mandeure, l'aménagement de cet axe réside essentiellement dans la reconquête de la traversée du centre bourg et de la transformation de son image. L'aménagement de la traversée sera le fil conducteur de la requalification globale du centre ... après réalisation du shunt, avec la mise en place de modes doux de déplacements.*

## **2 - Une attractivité renforcée par une densification intra muros, des aménagements structurants et la réalisation de nouvelles zones d'habitat**

*Le tissu urbain quelque peu meurtri sera à recomposer selon les orientations suivantes :*

- **Les actions de densification du tissu urbain ouvrant de nouvelles zones d'habitat**  
*Différents sites à l'intérieur du tissu existant devront se densifier, offrant par la même de nouvelles zones d'habitat. Dès lors, ces nouvelles zones auront de multiples fonctions, notamment de réunifier et rééquilibrer le tissu urbain, de créer des liaisons inter quartiers aujourd'hui manquantes et de prôner une certaine mixité en terme d'habitat, pour répondre aux besoins de l'agglomération, dans le cadre défini par le Scot : 300 logements à produire dans les 10 ans à venir (dont 15 % pour le parc social), densité, équilibre entre extension et renouvellement urbain ...entre autres.*

*Ces différents sites concernent le Sud du centre bourg avec la création de nouvelles voies de maillage désenclavant ces sites stratégiques ainsi que l'Ouest et l'Est où des extensions du bâti permettront de relier certains quartiers enclavés.*

- **La création de nouveaux espaces publics et le traitement des entrées de commune**

*Le déficit en matière d'espace public étant flagrant, la réalisation de nouveaux lieux emblématiques sera essentielle. Cela concerne :*

- **L'aménagement de la place de la Mairie :**

*Aujourd'hui parachutée, la mairie retrouvera une mise en scène au travers d'un espace public paysager d'envergure*

- **Les abords de l'école :**

*De part et d'autre de l'école, un traitement de l'espace public, déjà réalisé sur les rues Louis PERGAUD et de la gare, devra se poursuivre sur le CD 438, pour offrir sécurité, lieu d'échange et mise en valeur des abords du périmètre scolaire.*

- **L'espace salle des fêtes :**

*Nouvellement rattachée à la commune par le biais du lotissement des Longues raies, la salle des fêtes et ses abords seront à ouvrir en véritable parc public et espace attractif fédérant de nouveau le tissu urbain développé à son pourtour.*

- **Un carré vert d'échange :**

*Afin d'estomper le nœud routier existant au niveau de l'intersection des RD 438 et 437, avec la rue du Maquis, un vaste site sera réinvesti sur la voirie et ses abords afin de réaliser un maillage d'espaces et de liaisons soudant les différents quartiers et annihilant l'effet routier de ce carrefour.*

*En corollaire, le traitement des différentes entrées de ville valorisera la perception aujourd'hui, quelque peu négative de la commune.*

### **3 - L'aménagement et la densification du centre**

- **La densification du centre bourg**

*Le centre ancien structuré essentiellement le long de la RD 437 (Grande Rue et Rue de l'Europe) manque d'épaisseur et de structuration. Ainsi une densification sera régie selon un nouvel urbanisme d'îlots. De futures voies formeront ces îlots en établissant des liaisons nouvelles notamment entre la Grande Rue, la rue de l'Europe et les 2 voies parallèles à celle-ci, que sont les rues du Cimetière et Pergaud. Les densifications induites proposeront de nouvelles formes d'habitat intégrant des petits collectifs.*

- **L'aménagement des espaces publics**

*Dans la continuité de l'aménagement de la place de l'Eglise réalisé en 2001, un traitement global des espaces publics du centre sera à envisager après la réalisation du shunt. Il concernera essentiellement la restructuration de la Grande Rue et de la rue de l'Europe ainsi que leurs abords, le marquage des portes d'entrée au centre du village et la réaffectation de lieux délaissés en espaces publics.*

#### **4 - Un projet d'agglomération : la zone d'activités des Hauts de Mathay**

*Après la réalisation de Technoland, la CAPM souhaite créer une nouvelle zone d'activités d'envergure. Le site des Hauts de Mathay choisi pour sa position stratégique pourra recevoir des aménagements importants avec l'implantation d'activités industrielles et artisanales. Il sera directement relié à la RD 438 permettant l'accès rapide à l'autoroute, ainsi qu'au futur shunt qui desservira l'agglomération par les RD 437 ou 483. L'aménagement d'un carrefour sur cette future liaison distribuera la zone sur ses 2 grandes parties Nord Ouest et Sud Ouest, qui seront raccrochées à la commune par la RD 438.*

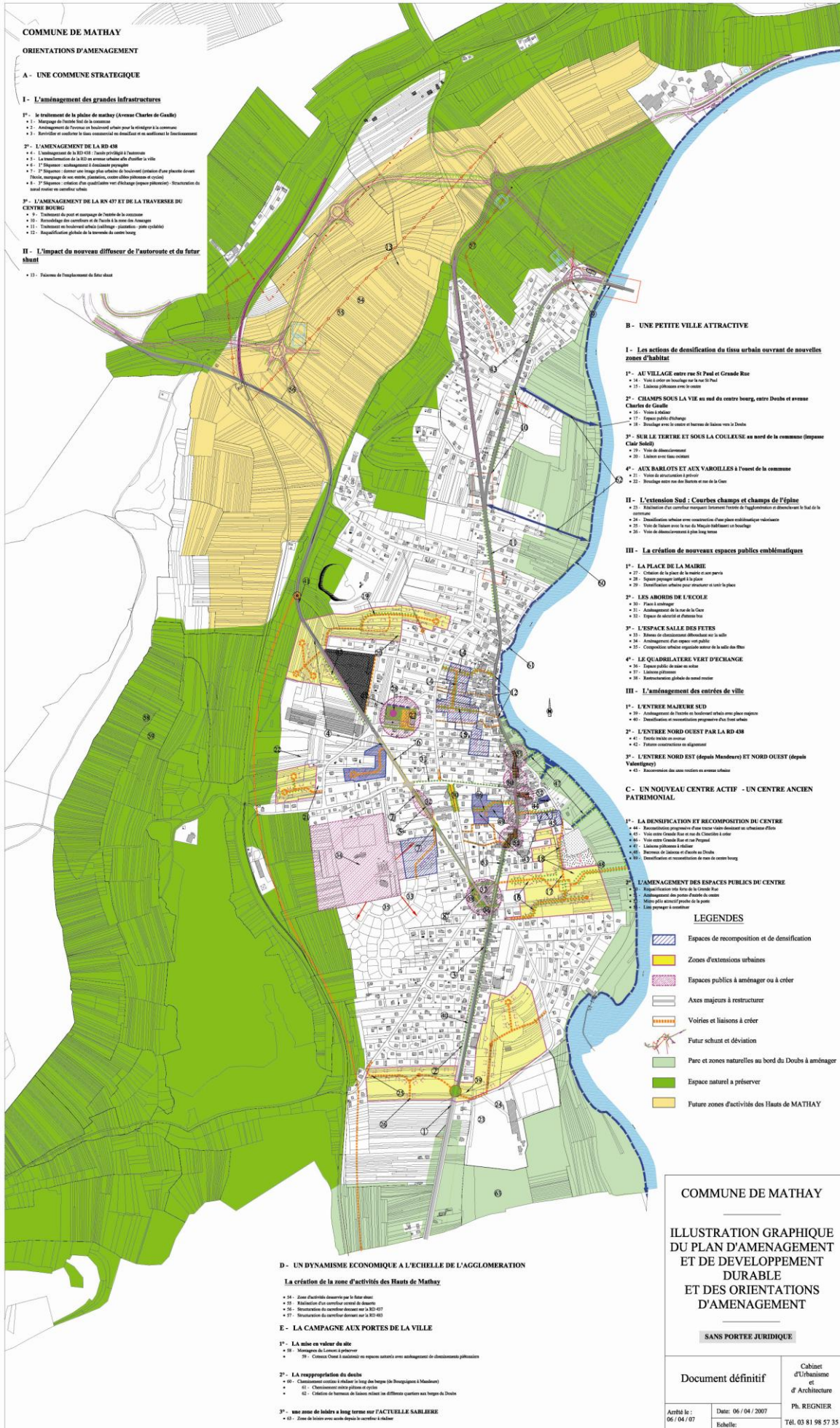
#### **5 - Une future implantation commerciale en entrée de ville**

*En position intermédiaire entre la future zone des hauts de Mathay et le centre de la commune, le développement d'une future zone à vocation de commerces, s'inscrira dans un projet urbain d'ensemble visant à requalifier l'entrée de ville principalement depuis le Nord, et à pallier au manque actuel de commerces sur la commune.*

#### **6 - Mathay à l'interface entre ville et campagne / La préservation et l'exploitation du site**

*Outre la mise en valeur du site, la réappropriation des berges du Doubs offrira à la commune une redécouverte de sa rivière et surtout une nouvelle liaison Nord Sud unifiant les différents quartiers au centre du village. Un système de barreaux de liaison permettra d'accrocher dès lors le centre et ses quartiers à la « **promenade verte et bleu** » le long du Doubs. De plus, avec l'arrêt de l'exploitation des sablières, une zone de loisirs pourrait être aménagée, valorisant considérablement l'image de porte d'agglomération dévolue à Mathay, sur son côté Sud.*

*Enfin il est rappelé qu'un des 71 sites « NATURA 2000 » de Franche Comté se trouve sur les Communes de Mandeure, Mathay et Bourguignon, et qu'à ce titre il fera l'objet d'un plan de gestion pour coordonner les actions des 3 Communes : Projet porté et géré vraisemblablement par La CAPM.*



**COMMUNE DE MATHAY**

**ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT**

**A - UNE COMMUNE STRATEGIQUE**

**I - L'aménagement des grandes infrastructures**

- 1° - Le traitement de la plaine de Mathay (Avenue Charles de Gaulle)**
- 1 - Maillage de l'axe Sud de la commune
  - 2 - Aménagement de l'axe de la commune pour l'intégrer à la commune
  - 3 - Rendre et améliorer le tissu commercial en densifiant et améliorant le fonctionnement

**2° - L'AMENAGEMENT DE LA RD 438**

- 4 - L'aménagement de la RD 438 (axe privilégié à l'urbanisme)
- 5 - La transformation de la RD 438 en avenue urbaine afin d'offrir à la ville
- 6 - 7° Signalisation : aménagement à destination piétonne
- 7 - 7° Signalisation : donner une image plus urbaine de la commune (création d'une place devant l'école, marquage de nos écoles, plantations, centre ville piétonne et cycliste)
- 8 - 7° Signalisation : création d'un quadrilatère vert (échange espace piétonnier) - Restructuration du nord ouest en centre ville

**3° - L'AMENAGEMENT DE LA RN 47 ET DE LA TRAVERSEE DU CENTRE BOURG**

- 9 - Traitement du pont et aménagement de l'axe de la commune
- 10 - Remodelage des carrefours et de l'axe de la commune
- 11 - Traitement en boulevard urbain (habillage - plantation - piste cyclable)
- 12 - Equipement global de la traversée du centre bourg

**II - L'impact du nouveau diffuseur de l'autoroute et du futur schunt**

- 13 - Traitement de l'impact de l'axe schunt

**B - UNE PETITE VILLE ATTRACTIVE**

**I - Les actions de densification du tissu urbain ouvrant de nouvelles zones d'habitat**

- 1° - AU VILLAGE entre rue St Paul et Grande Rue**
- 14 - Voirie en bordure sur la rue St Paul
  - 15 - Laisser pousser avec les vents
- 2° - CHAMPS SOUS LA VIE au sud du centre bourg, entre Doubs et avenue Charles de Gaulle**
- 16 - Voirie à créer
  - 17 - Espace public partagé
  - 18 - Densifier avec la création de barres de maisons vers la Doubs
- 3° - SUR LE TERTRE ET SOUS LA COULEUSE au nord de la commune (Impasse Clair-Sabbat)**
- 19 - Voirie de desserte
  - 20 - Laisser avec les vents
- 4° - AUX BARLOTS ET AUX VAROILLES à l'ouest de la commune**
- 21 - Voirie de desserte à créer
  - 22 - Densifier avec une des Barres et rue de la Gare

**II - L'extension Sud : Courbes champs et champs de l'église**

- 23 - Réalisation d'un carrefour marquant l'axe de l'agglomération et débouchant sur le Sud de la commune
- 24 - Densification urbaine avec construction d'une place emblématique reliée
- 25 - Voirie de liaison avec le Sud de l'agglomération et boulevard
- 26 - Voirie de desserte à plus long terme

**III - La création de nouveaux espaces publics emblématiques**

- 1° - LA PLACE DE LA MAIRIE**
- 27 - Création de la place de la mairie et ses parcs
  - 28 - Equipement partagé à la place
  - 29 - Densification urbaine pour structurer et limiter la place
- 2° - LES ARBRES DE L'ECOLE**
- 30 - Parc à créer
  - 31 - Aménagement de la rue de la Gare
  - 32 - Espace de stationnement à créer
- 3° - L'ESPACE SALLE DES FETES**
- 33 - Révision de l'implantation de la salle
  - 34 - Aménagement d'un espace vert public
  - 35 - Complément urbain organisé autour de la salle des fêtes
- 4° - LE QUADRILATÈRE VERT D'ÉCHANGE**
- 36 - Espace public de plan à créer
  - 37 - Laisser pousser
  - 38 - Remodelage global du nord ouest

**III - L'aménagement des entrées de ville**

- 1° - L'ENTREE MAURE SUD**
- 39 - Aménagement de l'axe de l'agglomération avec place majeure
  - 40 - Densification et restructuration progressive d'un front urbain
- 2° - L'ENTREE NORD OUEST PAR LA RD 438**
- 41 - Front traité en avenue
  - 42 - Espace monumental en alignement
- 3° - L'ENTREE NORD EST (après Meudon) ET NORD OUEST (après Valenciennes)**
- 43 - Reconversion des axes existants en avenue urbaine

**C - UN NOUVEAU CENTRE ACTIF - UN CENTRE ANCIEN PATRIMONIAL**

- 1° - LA DENSIFICATION ET RECOMPOSITION DU CENTRE**
- 44 - Reconversion progressive d'un tissu urbain existant en urbanisme actif
  - 45 - Voirie Charles de Gaulle et rue de la Gare
  - 46 - Voirie Charles de Gaulle et rue de la Gare
  - 47 - Laisser pousser à réviser
  - 48 - Remise de l'axe de la Doubs
  - 49 - Densification et restructuration de nos centres bourg
- 2° - L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE**
- 50 - Reconversion d'un axe de la commune
  - 51 - Aménagement des parcs d'axe de la commune
  - 52 - Voirie plus au nord de la commune
  - 53 - Voirie partagée à créer

**LEGENDES**

- Espaces de recomposition et de densification
- Zones d'extensions urbaines
- Espaces publics à aménager ou à créer
- Axes majeurs à restructurer
- Voies et liaisons à créer
- Futur schunt et déviation
- Parcs et zones naturelles au bord du Doubs à aménager
- Espace naturel à préserver
- Future zones d'activités des Hauts de MATHAY

**D - UN DYNAMISME ECONOMIQUE A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION**

**La création de la zone d'activités des Hauts de Mathay**

- 54 - Zone d'activités desservie par le Schunt
- 55 - Réalisation d'un carrefour central de la commune
- 56 - Restructuration du quartier desservi par la RD 438
- 57 - Restructuration du quartier desservi par la RD 438

**E - LA CAMPAGNE AUX PORTES DE LA VILLE**

- 1° - LA mise en valeur de site**
- 58 - Marquage de l'axe à améliorer
  - 59 - Centre Ouest à améliorer en espace urbain avec aménagement de l'implantation piétonne
- 2° - LA reappropriation du doubs**
- 60 - Cheminement urbain à créer le long des berges (de Bourgogne à Meudon)
  - 61 - Cheminement urbain piétonne et cycliste
  - 62 - Création de barres de maisons reliant les différents quartiers aux berges de la Doubs
- 3° - une zone de loisirs à long terme sur l'ACTUELLE SABLIERE**
- 63 - Zone de loisirs avec accès depuis le carrefour à réviser

**COMMUNE DE MATHAY**

**ILLUSTRATION GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT**

SANS PORTEE JURIDIQUE

Document définitif		Cabinet d'Urbanisme et d'Architecture Ph. REGNIER
Arrêté le : 06 / 04 / 07	Date: 06 / 04 / 2007 Echelle:	
		Tél. 03 81 98 57 35